

N/REF : 4/08/2025 16H54 C:000502 I:16552
V/REF : 852652
V/Email reçu le Lundi 04/08/2025 a 16H54

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1497
IMMEUBLE : LE CLOSEL -1497
1 A 9, RUE SIMONE MORAND
2 A 4, ALLEE DU CLOSEL
35160 MONTERFIL

Rennes, le 26 Aout 2025

Référence Marché: Electricité-Lot5 Breti.Ouest
LOCALISATION : ALLEE 7 MORAND - MME LE GAL 06 45 82 34 71

MOTIF : LE GLOBE EXTERIEUR A PROXIMITE DE SA PORTE D'ENTREE NE FONCTIONNE PLUS (PROBABLEMENT AMPOULE A REMPLACER)
Donneur d'ordre : Mme S BELKADI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 07/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE ET TEST ELECTRIQUE
CONSTAT : AMPOULE HS DANS HUBLOT
OUVERTURE DU HUBLOT
DEPOSE AMPOULE DEFECTUEUSE
FOURNITURE ET POSE D'UNE NOUVELLE AMPOULE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FERMETURE HUBLOT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 07/08/25 a 11H03 Mme S BELKADI
04/08 : MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	2.1.1-Rempl.par	Ampoule(s)LED	1	21,03
				21,03
		TOTAL H.T.		21,03
		T.V.A. a 10,00%		2,10
		TOTAL T.T.C.En EURO		23,13

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.